SÉNAT SENATE

CANADA

DÉBATS DU SÉNAT

1re SESSION • 42e LÉGISLATURE • VOLUME 150 • NUMÉRO 191

PROJET DE LOI DE CRÉDITS NO 1 POUR 2018-2019

DEUXIÈME LECTURE

Discours de

l'honorable Diane Bellemare

Le mercredi 28 mars 2018

LE SÉNAT

Le mercredi 28 mars 2018

PROJET DE LOI DE CRÉDITS N^{O} 1 POUR 2018-2019

DEUXIÈME LECTURE

L'honorable Diane Bellemare (coordonnatrice législative du gouvernement au Sénat) : Honorables sénateurs, encore une fois, je tiens à remercier les membres du Comité sénatorial permanent des finances nationales pour leur travail et le rapport qu'ils ont soumis. Les commentaires de son président, toutefois, ne se retrouvent pas dans le rapport que nous avons adopté. Heureusement, il sait pourquoi.

Tout d'abord, je disais, lors de mon discours précédent, que le gouvernement et le Secrétariat du Conseil du Trésor ont entrepris une réforme du processus lié au cycle budgétaire annuel. L'année 2018-2019 est, en quelque sorte, une année de transition, puisque ce nouveau cycle budgétaire commence maintenant. Pourquoi cette réforme? Depuis plusieurs années, des parlementaires se plaignent du manque de cohérence entre les budgets des dépenses et l'énoncé budgétaire qui est présenté par le ministre des Finances. Ce manque de cohérence provient du fait que le Budget principal des dépenses, qui était déposé habituellement en février par le Conseil du Trésor selon l'ancien système, ne tenait pas compte de l'énoncé budgétaire qui était présenté au Parlement en mars.

Voici des exemples de commentaires que nous avons recueillis au sujet de l'ancien processus. Le rapport de juin 2012 du Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires soulignait ceci, et je cite :

> [...] il existe des possibilités de transformation de la façon dont l'information est communiquée afin de diminuer la complexité et le volume des documents imprimés. On pourrait aussi modifier les processus de manière à les rendre plus efficaces tant pour les députés que pour le grand public en liant plus étroitement le Budget et les documents budgétaires ou en changeant la structure des crédits afin que les parlementaires aient davantage leur mot à dire sur le processus budgétaire.

[*Traduction*]

En mai 2017, on pouvait lire ceci dans le rapport intitulé *Suivre chaque dollar*, qui a été produit par le directeur parlementaire du budget :

> [...] il n'existe pas d'alignement clair entre les annonces budgétaires et leur mise en œuvre. [...] Le gouvernement pourrait atténuer en partie ces difficultés s'il établissait et présentait le Budget et les Budgets supplémentaires des dépenses simultanément, et de façon plus cohérente.

[*Français*]

C'est afin de répondre à ces préoccupations que le Conseil du Trésor a modifié le cycle budgétaire, qui a été adopté par règlement par la suite.

Désormais, le Budget principal des dépenses suivra l'énoncé budgétaire. C'est ce que nous voulions tous. En d'autres mots, le Budget principal des dépenses de 2018-2019 sera déposé au plus tard le 16 avril et tiendra compte de l'énoncé budgétaire présenté le 27 février dernier. Le dépôt du budget principal aura lieu dans la même période que la présentation des plans et priorités des ministères.

Toutefois, ce changement en entraîne d'autres. Le nouveau budget principal pourra-t-il être déposé avant la fin de l'exercice financier? C'est une question qu'on doit se poser. Ce n'est pas définitif et ce ne sera évidemment pas le cas cette année. Néanmoins, le Parlement doit voter des crédits avant le début du prochain exercice financier, sinon les salaires ne seront pas versés et plusieurs dépenses devront être reportées.

C'est pour répondre à ce problème que le Conseil du Trésor a déposé, le 13 février dernier — justement afin d'éviter qu'on ne vote des crédits sans rapport —, un Budget provisoire des dépenses pour l'année 2018-2019. C'est ce document que le Comité sénatorial permanent des finances a étudié et dont il nous a fait rapport, et que nous avons adopté il y a quelques minutes. Ce budget provisoire est fondé sur des données historiques, mais il s'agit d'une partie seulement. Auparavant, nous élaborions nos budgets de crédits en fonction d'un rapport complet et historique.

Ainsi, le gouvernement nous demande de voter ces crédits provisoires avant le 31 mars afin d'assurer le financement des dépenses publiques et, en ce début, pour assurer la continuité. Le projet de loi de crédits n^{o} 1 n'est pas une nouveauté. En effet, par le passé, le Sénat a toujours voté environ 30 p. 100 des dépenses budgétaires prévues au budget principal. Désormais, le Secrétariat du Conseil du Trésor dépose un budget provisoire. Cela permet aux parlementaires de l'analyser afin de voter le projet de loi de crédits n^{o} 1 pour 2018-2019.

Ce projet de loi, tout comme le projet de loi C-72, est assez volumineux, puisqu'il propose l'adoption de crédits pour toutes les organisations. Le reste des dépenses prévues — donc les neuf dixièmes des dépenses qui sont prévues pour l'année qui vient — sera voté en juin dans le cadre du projet de loi de crédits n^{o} 2. Il sera appuyé par le prochain Budget principal des dépenses, que l'on attend en avril et qui contiendra toutes les modifications énoncées par le ministre des Finances. Est-ce à dire qu'il n'y aura plus de Budgets supplémentaires des dépenses? Probablement pas.

[*Traduction*]

Toutefois, compte tenu des changements apportés par le Conseil du Trésor, il est probable qu'il y ait seulement deux Budgets supplémentaires des dépenses au cours de l'année à venir, plutôt que trois.

Le Budget provisoire des dépenses qui nous est soumis aujourd'hui dans le projet de loi C-73 comprend un aperçu des dépenses budgétaires et non budgétaires qui devront être faites au cours des trois premiers mois de l'année financière 2018-2019. Les dépenses budgétaires totalisent 30,9 milliards de dollars et comprennent notamment les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital, les paiements de transfert aux autres gouvernements du pays, à des organismes ou à des particuliers et les paiements aux sociétés d'État. Le Budget provisoire des dépenses

de 2018-2019 comprend aussi un total de 14,3 millions de dollars de dépenses non budgétaires votées, notamment les prêts, les investissements et les avances.

Le total des dépenses prévues pour 2018-2019 sera indiqué dans le Budget principal des dépenses. L'argent nécessaire pour les neuf mois suivants de l'année sera demandé dans le projet de loi de crédits n° 2, en juin 2018.

Honorables sénateurs, s'il vous faut davantage d'information, je serai heureuse de vous la fournir.

[*Français*]

Merci beaucoup. Sur ce, je propose que la deuxième lecture du projet de loi C-73 soit effectuée.